

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, au foyer de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 3 février 2026

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL, Nicolas BAUDESSEAU.

Sommières : Pierre GAZAN.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU, Jean-Louis MAILLE.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER (**procuration à M. REVERSAT**), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (**procuration à M. GAZAN**), Arlette SCHNEIDER, Patrick CAMPABADAL (**procuration à Mme MARTIN-GUIGNERY**), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Marc BERTHE (**suppléé par Jean-Louis MAILLE**).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Louis MAILLE.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2026-02.01) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2026

Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire (document annexé).

Dans le cadre de l'orientation budgétaire, une proposition de budget provisoire a été élaborée.

Ce projet de budget a été établi sur la base des tarifs actuellement en vigueur :

- Montants de PFAC, tels que définis par la délibération en vigueur du 13 décembre 2022 ;
- Redevances d'assainissement définies lors de la séance du 13 décembre 2022.

La section de fonctionnement de cette proposition de budget s'équilibre à 875 000 euros, intégrant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 reporté, soit 239 427,48 €.

La section de fonctionnement 2026 permettrait de dégager un excédent estimé à environ 13 400 euros.

Au cours de cet exercice, il est prévu de réaliser d'importantes opérations d'amortissement, à hauteur de 580 000 €. Ces opérations alimenteront également la section d'investissement.

Pour l'année 2026, la section d'investissement proposée s'équilibre à 2 137 294 euros, permettant de dégager un budget d'opérations travaux de l'ordre de 1 900 000 euros HT.

Le Comité Syndical est amené à débattre de l'orientation budgétaire.

En termes de travaux, il est rappelé que le schéma directeur d'assainissement du syndicat a été finalisé en 2021, aboutissant à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Les deux premières tranches, correspondant aux priorités de niveau 1 et 2, à réaliser dans les toutes prochaines années, représentent un montant 4 380 k€.

Différentes tranches ont été engagées dès 2022, de manière prioritaire compte-tenu de l'état de dégradation de certains ouvrages.

Le SIAVB a finalisé en 2025 :

- Une tranche de travaux très localisés, répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 270 000 € ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 50 000 € HT.

Suite à la finalisation des tranches de travaux les plus urgentes, le SIAVB a sollicité de nouvelles subventions pour réaliser deux nouvelles tranches de travaux :

- Renouvellement du réseau traversant le collège Gaston Doumergue à Sommières : 105 000 € ;
- Renouvellement du réseau de la route de Nîmes à Sommières : 435 000 €.

Les demandes de subventions ont été déposées en début 2025. Le Département du Gard a accordé une subvention pour ces travaux, mais la Préfecture n'a pas accordé de subventions sur son budget 2025, la demande a donc été renouvelée pour 2026. Il convient d'attendre la décision de la Préfecture avant d'engager ces travaux.

D'autres travaux pourront être engagés, notamment sur Boisseron, où un diagnostic réseau a mis en évidence des désordres sur le réseau de l'avenue Folco de Baroncelli.

Mme La Présidente rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée pour l'exercice 2026 ;
- de maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY